

# Modalités de participation à une Cyclo sportive



Les licencié(e)s FFC de 18 ans et plus titulaire d'une licence FFC	Les licencié(e) de 18 ans et plus possédant :	Les personnes non licenciées :	Les mineurs de 15 à 17 ans.	
<b>Licence Cyclisme Pour Tous (Pass'Cyclisme, Pass'Cyclisme Open, cyclo sportive, nature, urbain, junior)</b> nécessitant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition*	<b>Une licence UFOLEP</b> nécessitant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition	<b>D'au moins 18 ans et plus, avec présentation d'un certificat médical d'absence à la contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition</b> daté de moins d'un an et d'être couvert par une assurance en individuelle et RC.	<b>Pour une première licence ou pour son renouvellement, obligation de fournir une attestation d'avoir pris connaissance du questionnaire de santé et d'y avoir répondu par la négative. Dans le cas contraire, production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme datant de moins de six mois.</b>	
<b>Licence Encadrement</b> nécessitant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition *	<b>Une licence FSGT</b> nécessitant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition	Certificats médicaux acceptés : Le certificat médical daté de moins de 1an à la date de la compétition doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique d'une des mentions suivantes :	<b>Non licencié : questionnaire à remplir également</b>  <a href="https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do">https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do</a>	
<b>Licence Compétition</b> nécessitant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition *	<b>Une licence FF Triathlon</b> nécessitant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sport en compétition</li> <li>• Triathlon en compétition</li> <li>• Cyclisme en compétition</li> <li>• Route Piste VTT Cyclo-Cross MX Race BMX Freestyle Trial Polo Vélo Cyclisme en salle Cyclisme pour tous en compétition</li> </ul>		
<b>Licence Arbitre</b> intégrant pour les épreuves départementales la possibilité de faire figurer l'appellation Pass'Cyclisme nécessitant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition *	<b>Les femmes licenciées à la FFtri</b> n'ont pas besoin de justifier d'un certificat médical sur une cyclo sportive, la licence suffit (convention FFC/FFTri)		<b>Avec un parcours maximal de 80 kilomètres</b> pour les jeunes de 15 et 16 ans ; <b>Avec la présentation d'une autorisation parentale</b> de participation à l'épreuve	
	<b>Les licencié(e)s à la Fédération de Cyclotourisme (FFCT ou FFVélo)</b> doivent présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'1 an.		<b>Les personnes non licenciées qui ont souscrit à un titre à la journée</b> et avec présentation d'un certificat médical d'absence à la contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an.	<b>Avec un parcours maximal de 130 kilomètres</b> pour les jeunes de 17 ans. Avec la présentation d'une <b>autorisation parentale</b> de participation à l'épreuve
	<b>Les personnes issues de Fédérations étrangères</b> doivent présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'1 an.			

\*Pour le renouvellement de licence, une attestation d'avoir répondu à la négative au questionnaire de santé. Dans le cas contraire, production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme datant de moins de six mois